

Le Cepi lance son système d'identification

Le Cepi (Confédération des industries papetières européennes) a lancé son système d'identification des papiers recyclés, sur le site www.recoveredpaper-id.eu. L'objectif est de permettre aux acheteurs et utilisateurs de papiers recyclés d'identifier leur fournisseur à l'aide d'un code et de permettre aux autorités de tracer l'origine des papiers recyclés en cas de problème.

Le Saga Rose ferrailé en 2010

Le paquebot Saga Rose, construit en 1965, pourrait être retiré du service en octobre 2009 et ferrailé en 2010. Long de 188 mètres et large de 24 mètres, il pèse environ 24 000 tonnes. En raison des nouvelles normes sur la sécurité maritime Solas 2010 (Safety of life at sea), de nombreux bateaux de croisière pourraient être envoyés à la casse à cet horizon.

Partenariat entre Navsa et Eco-systèmes

Le 2 octobre, la chambre syndicale nationale de vente et services automatiques (Navsa) et Eco-systèmes ont signé une convention de partenariat. Cet accord concerne les DEEE professionnels. Il engage les partenaires à élaborer un dispositif de reprise et de traitement des distributeurs automatiques en fin de vie, sur l'ensemble du territoire national conforme à la réglementation. Ce dispositif s'adresse aux adhérents de la Navsa et aux fabricants ou importateurs de distributeurs automatiques.

► Commerce international Intervention du BIR auprès de la Commission européenne

Le BIR a adressé un courrier officiel à Günter Verheugen, commissaire européen à l'Industrie, et Catherine Ashton, commissaire au Commerce, pour leur faire part de leur préoccupation eu égard au comportement commercial d'un grand nombre d'acheteurs de matières premières secondaires dans l'Union européenne et d'autres pays. En raison des bouleversements économiques qui touchent l'ensemble des secteurs industriels, de nombreux acheteurs, qui ne sont pas en mesure de payer les transferts, tentent de renégocier les prix fixés

lors de l'établissement des contrats de vente, alors même que les cargaisons ont atteint les ports des pays de destination. Le BIR cite en exemple la lettre adressée à ses fournisseurs par un sidérurgiste majeur européen qui détient 34 % des parts du marché et par laquelle il annonce : « *En raison de la situation actuelle sur le marché de l'acier et de la consommation de ferraille, nous devons revenir immédiatement sur tous les contrats qui ont été conclus avant le mois de septembre et pour lesquels les matières n'ont pas encore été livrées.* » Le BIR souligne à des-

sein que le même sidérurgiste vient d'annoncer des profits records au troisième trimestre 2008. Si les membres du BIR comprennent la situation actuelle conduisant à une réduction de la production, ont-ils précisé, ils entendent néanmoins dénoncer vigoureusement ces pratiques contraires à l'éthique qui mettent en danger l'ensemble de l'industrie européenne du recyclage. Le BIR souhaite obtenir une réponse officielle de la Commission européenne et que le problème soit discuté au plus haut niveau avec l'Organisation mondiale du commerce. ■

► DEEE

Les éco-organismes font le bilan de 2007

Deux ans après le lancement de la filière DEEE, l'heure est aux bilans. Dans son rapport annuel 2007, Éco-Systèmes chiffre à 105 900 tonnes le volume de DEEE qu'il a collecté l'année dernière. La distribution a apporté près de 70 % de ses tonnages, suivie de loin par l'économie sociale et solidaire (16 %) et les collectivités locales (16 %). Le flux se compose de 48 % de gros électroménager hors froid (GEM HF), de 23 % de GEM froid, de 17 % d'écrans et de 12 % de PAM. Sur ce total, 102 200 tonnes ont été traitées. Pour 2008, l'éco-organisme s'est fixé des objectifs encore plus ambitieux, avec un doublement des tonnages. Ce qui sous-entend une progression de 50 % de la collecte chez les distributeurs et un déploiement auprès de 30 mil-



lions d'habitants. Il veut aussi optimiser les coûts et mettre en place un système homogène de mesure des taux de recyclage. De son côté, au cours de cette première année complète de fonctionnement, ERP France était sous contrat avec 136 collectivités locales, qui ont collecté 26 481 tonnes, auxquelles s'ajoutent 348 tonnes provenant des distributeurs. Au

final, 19 533 tonnes ont été traitées, dont 238 tonnes dirigées vers le réemploi, 14 817 tonnes vers le recyclage et 2 103 tonnes vers la valorisation énergétique. 2 375 tonnes ont été détruites.

Enfin, troisième éco-organisme généraliste, Ecologic a collecté, en 2007, 18 071 tonnes, exclusivement chez les collectivités (17 352 tonnes). Seules 555 tonnes proviennent de la distribution. Le flux se répartit entre 3 441,88 tonnes pour le GEM froid, 5 355,16 tonnes pour le hors froid, 4 493,43 tonnes pour le PAM et 4 765,51 tonnes pour les écrans. Pour 2008, outre la consolidation et l'optimisation des processus, l'organisme souhaite mettre en place des outils informatiques pour faciliter les échanges d'information. ■

► Piles et batteries

Un colloque fait un point réglementaire et technique

En marge du colloque Batteries 2008, à Nice, Ebra (association européenne des recycleurs de batteries) avait organisé une journée sur l'environnement. Dans sa présentation, Jacques David, directeur de Screlec, a tenu à rappeler que la fluctuation des prix des métaux n'avait que très peu d'influence sur les coûts de la filière. Principalement, les gains proviennent de la revente de métaux comme le nickel ou le cobalt. Or, même si leur valeur gagne 50 % (passant par exemple de 20 000 à 30 000 \$/t pour le nickel), l'augmentation des gains ne s'élèvera au final qu'à une centaine d'euros. Pas de quoi compenser les coûts de collecte, de trans-

port, de tri et de traitement ainsi que ceux des éco-organismes, qui tournent autour de 1400 à 1500 €/t, selon Jacques David. Pour ce dernier, le véritable enjeu actuel est la récupération des batteries portables incorporées dans les DEEE. Elles représentent 20 à 25 % des batteries mises sur le marché. Pour ce faire, Screlec propose aux recycleurs un versement de 250 € par tonne de batteries pour les livraisons de plus d'une tonne afin d'encourager la massification, ainsi qu'une compensation pour le tri des batteries de 100 € par tonne triée. Ils peuvent en outre recevoir une somme allant jusqu'à 2000 €/t provenant de la valorisation des métaux

et dépendant de la valeur de ceux-ci. Au final, cela représente environ 16,70 € par tonne de DEEE, une manne intéressante, notamment pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Les conférences de la journée ont également fait le tour de quelques actualités réglementaires. Outre Reach qui interroge aussi les recycleurs de piles, Johan van Peperzeel, de la société néerlandaise éponyme, a évoqué le transport des matières dangereuses. À partir du 1^{er} juillet 2009, le nouveau règlement sur le transport dangereux par la route, ADR, entrera en vigueur. Sous certaines conditions, le transport des piles au lithium en sera exempté.

Enfin, Farouk Tedjar, P-DG de Récupyl, a terminé la journée sur le recyclage des batteries des véhicules électriques et des véhicules hybrides. Fortement chargées, elles renferment, même en fin de vie, des éléments qui peuvent être encore chargés. Ce qui pose des problèmes de sécurité lors de leur manipulation. Récupyl a débuté un programme de recherche sur le traitement des batteries (nickel hybride, Li-ion, Lithium métal polymères). Le procédé choisi est basé sur l'extraction solide-liquide, suivie de la purification et de la récupération des éléments de valeur. Une unité est déjà en service à Singapour et la société travaille activement sur le recyclage des batteries des véhicules. ■



PROCESS MORE

A chaque heure qui passe, nos machines valorisent des milliers de tonnes de déchets.



Innovation in Global Recycling

Plus nous traitons de déchets, plus nous valorisons de matières

À Pollutec 2008 à Lyon, découvrez combien la technologie du recyclage peut être innovante. Pour la réduction de vos déchets et toujours plus de valorisation, nos équipements de haute précision permettent de trier les déchets recyclables entièrement automatiquement. Pour en savoir plus, rendez nous visite dans le **hall 5, au stand AU 229.**



TITech GmbH
Quartier Castelas
13121 Aurons / France
Tél.: +33 975 602 458
info-france@titech.com
WWW.TITECH.COM

IDIS perfectionne son système d'information

Depuis le 1^{er} septembre 2008, le système gratuit d'informations relatives au traitement des VHU du consortium de fabricants automobiles Idis est plus performant. La navigation au sein de la base de données – mise à jour trois fois par an – a été simplifiée et des documents ont été ajoutés. Le système Idis, précisent ses promoteurs, constitue un guide pour le traitement économique et en toute sécurité des dispositifs pyrotechniques, des batteries hybrides et des véhicules utilisant du GPL/GNC. Il est disponible sur Internet et en DVD. www.idis2.com

Aide au crédit pour les PME

Chantal Brunet, députée UMP de Seine-et-Marne, vient de déposer une proposition de loi soutenue par la CGPME destinée à sécuriser les financements des PME, d'assurer la transparence dans les rapports qu'entretiennent ces dernières avec leurs banques et d'augmenter les volumes de liquidités disponibles pour leurs investissements. Le point de sa proposition sur la transparence prévoit que soit rendu public le montant des encours de crédits accordés aux PME et aux entreprises de moins de trois ans.

Nomination

Gaëtan Herrebaut, 37 ans, vient de rejoindre l'équipe d'Aliapur. Depuis 2005, il était chef de projet et responsable des filières émergentes chez Coved, entreprise généraliste du traitement du déchet et collecteur de pneumatiques usagés.

► Étude

La place des PME et TPE de la récupération

À l'occasion de la publication, en octobre dernier, de l'étude *Développement économique et environnement: quelle place pour les PME?* l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie a fait un point sur les PME et les TPE du secteur de la récupération. Selon l'étude, « les PME réalisent 54 % du chiffre d'affaires

du secteur et emploient 60 % des effectifs ». Quant aux TPE, « elles réalisent environ 30 % du chiffre d'affaires et emploient entre 25 et 30 % des effectifs du secteur ». Leur place est plus importante dans la récupération des métaux comparée aux autres matériaux. Finalement, le secteur de la récupération compte moins de 0,5 % de gran-

des entreprises. Et « avec l'objectif du Grenelle de 75 % de recyclage des déchets des entreprises en 2012, la concurrence entre les entreprises du secteur de la récupération et celui de la gestion des déchets devrait être accentuée », laissent entendre les auteurs de l'étude. ■

www.acfci.cci.fr

► Environnement

Les premiers éléments de Grenelle 2

Le gouvernement a transmis aux acteurs du Grenelle de l'environnement l'avant-projet de loi Grenelle 2, dite loi de transition environnementale. Sur les cent six articles, cinq concernent directement la gestion des déchets. L'un d'eux prévoit, conformément à une directive européenne de 2000, la réalisation de plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires et des résidus de chargement. Pour la gestion de déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics, des plans départementaux ou interdépartementaux devront être rédigés sur le modèle des plans de gestion des

déchets ménagers. À compter du 1^{er} janvier 2012, ceux qui produisent ou détiennent d'importantes quantités de déchets organiques devront également organiser une collecte sélective afin de faciliter leur valorisation. Enfin, les capacités d'incinération et d'enfouissement des déchets ultimes de chaque département seront limitées en fonction des objectifs de valorisation et de prévention des déchets. Cependant, pour l'association France nature environnement, qui s'est réjouie « d'entrer enfin dans le vif du sujet », « certaines dispositions (...) relatives aux déchets manquent encore d'ambitions ».

Concernant le projet de loi Grenelle 1, le texte passera dans les mains du Sénat à partir du 6 janvier 2006 pour



deux semaines de débat. Le projet de budget 2009 pour le ministère de l'Écologie, sur lequel repose le financement du Grenelle, a été adopté jeudi 6 novembre par l'Assemblée nationale. ■

► Europe

Une véritable stratégie pour les métaux rares

« L'Union européenne doit se doter d'une véritable stratégie pour répondre à ses besoins en matières premières rares, en combinant efforts diplomatiques, recyclage, et facilités d'extraction », a préconisé le commissaire européen à l'Industrie, Günter Verheugen.

Pour certains métaux de haute technicité – comme le cobalt, le platine ou le titane – l'UE est très dépendante des importations – jusqu'à 100 % – et l'accès à ces matières premières devient de plus en plus difficile. La Chine produit ainsi tous les minerais

terrestres rares utilisés dans les appareils électroniques portables, le Brésil produit 90 % du niobium, nécessaire aux alliages en acier des gazoducs, l'Afrique du Sud produit 79 % de tout le « rhodium » (filtres catalytiques des voitures). ■